

Statistique, risques OGM et réglementations

Par la rédaction

Depuis le XIX^{ème} siècle, le développement de l'agronomie est étroitement lié à celui de la statistique appliquée. Après la seconde guerre mondiale, leurs progrès ont donné naissance à l'épidémiologie clinique moderne. Pourtant, dans le même temps, des craintes ont été exprimées sur les risques d'une culture intensive et les bouleversements socio-économiques induits à moyen et long terme par ces techniques, craintes qui se sont intensifiées avec l'apparition des biotechnologies et les possibilités nouvelles d'agir sur le génome. Les "monstres" biologiques au sens littéral du terme, que sont les OGM, nés dans les éprouvettes de laboratoire, loin du terrain naturel, forcé ou non, font l'objet d'interrogations multiples de la part des consommateurs. Les processus d'autorisation d'usage, de commercialisation et de diffusion apparaissent complexes, variables selon les pays et restent peu compréhensibles du grand public, alors même que les possibilités de traçabilité font encore l'objet d'intenses débats.

Un nouvel épisode de ces débats a été ouvert par la publication en septembre dernier d'un article de Gilles-Eric Séralini et son équipe, suggérant que des rats nourris exclusivement avec des OGM pendant une longue période (deux ans) pouvaient présenter des anomalies spectaculaires. Cette publication a été suivie d'une vive controverse.

Statistique et société souhaitait inviter différents acteurs de cette controverse à apporter leur éclairage dès lors que la statistique apparaît singulièrement mise en avant par les différentes parties prenantes. Marc Lavielle, statisticien, actuellement membre du comité scientifique du Haut conseil des biotechnologies a bien voulu apporter le point de vue du statisticien professionnel en soulignant l'apport et les limites de l'outil statistique dans le processus d'examen et de prise de décision d'autorisation. Nous aurions souhaité disposer du point de vue de toxicologues impliqués dans l'expertise scientifique et l'élaboration ou la modification de ses normes. Cette discipline n'est pas une mais plurielle, englobant des domaines assez distincts et des procédures de contrôle assez différentes : aucun des spécialistes de ces domaines n'a souhaité s'exprimer dans l'immédiat au nom de tous. Enfin, nous avons mené un entretien avec deux représentants de la fondation Sciences citoyennes, proche de G.E. Séralini. Nous les avons questionnés sur leur perception des conséquences de l'affaire. Leur analyse porte en particulier sur l'accès aux données des essais industriels. Ils le souhaitent plus ouvert qu'il ne l'est actuellement, de façon à élargir notablement la liste des experts susceptible de statuer sur la dangerosité des plantes modifiées.

Deux points de vue, donc, qui placent la question statistique au centre de leur réflexion, bien qu'ils l'envisagent de deux façons très différentes : l'un insiste sur les tests, les autres sur les

données. Et deux points de vues qui se préoccupent aussi du rôle du statisticien comme citoyen ; mais qui aboutissent à des conclusions bien différentes. Pour l'un, c'est la mise en œuvre « irréprochable » des procédures statistiques qui constitue sa responsabilité de scientifique parce que son expertise permet de trancher, ne serait-ce que localement ; pour les autres c'est au contraire « l'ouverture du débat dans la société civile » qui représente l'acte citoyen par excellence, car chacun peut ainsi participer tout au long du processus de décision. A nos lecteurs de se faire une opinion. A eux aussi de nous en faire part s'ils le souhaitent : pour nous, la question est loin d'être résolue, et notre revue y reviendra dans de futures livraisons.

